



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Le 21 mars 2026 s'est tenue la réunion d'installation du Conseil Municipal de la nouvelle mandature. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Hervé Beudet.

Catherine Feder était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Benoît Lambert était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Laure Mura était absente, représentée par Lucien Coindeau.

Début de la séance à 9h00. Présidée normalement par Michèle Brenac, doyenne de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Maire. Cependant, Hervé Beudet, sans aucune justification, a ouvert la séance, fait l'appel puis lu un discours d'introduction avant de céder sa place à Michèle Brenac.

Avant de passer à l'élection du Maire, Hervé Beudet prend la parole pour remercier les électeurs pour la confiance renouvelée, tout en reconnaissant la lourde responsabilité qui pèse sur lui et son équipe pour les six ou sept années à venir. Il a rappelé les chiffres de l'élection. Il y a eu 8482 inscrits, 5309 votants, 168 blancs, 212 nuls et donc 4929 suffrages exprimés. La liste « Saint-Junien de toutes nos forces ! Ensemble construisant l'avenir » a obtenu 1812 voix, soit

36,76%, ce qui lui octroie 6 élus. Et la liste « Ensemble pour Saint-Junien » a obtenu 3117 voix, ce qui fait un score de 63,24%. Elle obtient un total de 27 élus.

Élection du maire

Michèle Brenac en poste de présidente de l'assemblée, présente le déroulement vote pour le Maire. Les assesseurs sont désignés parmi les deux plus jeunes élus de chaque liste, soit Tess Viala-Nouaille pour la majorité et Yoann Balestrat pour notre groupe.

Notre liste ne présente aucun candidat, Hervé Beudet est donc le seul en lice. Résultats : 7 votes blancs et 26 voix en faveur d'Hervé Beudet.

Les votes blancs proviennent de notre groupe (6) et d'un membre de la majorité, ce qui mérite d'être souligné...

Après son élection, Hervé Beudet a remercié les conseillers pour leur confiance et a souligné que ce nouveau mandat s'inscrivait dans la continuité d'une action municipale stable, tout en promettant de ne pas tomber dans l'immobilisme. Il a affirmé sa volonté de maintenir l'union de la gauche et de travailler en étroite collaboration avec les habitants, les agents municipaux et le tissu associatif pour préserver l'identité de Saint-Junien. Enfin, il s'est engagé à assurer une attitude respectueuse envers l'opposition tout en menant les projets ambitieux prévus au programme, malgré des contraintes budgétaires croissantes.

Yoann Balestrat a alors pris la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout comme je l'ai fait dimanche dès la proclamation des résultats, je vous adresse ici au nom des membres du groupe Énergie citoyenne nos félicitations républicaines pour votre réélection.

Ce qui pourrait apparaître comme un simple usage est en réalité une marque de respect vis-à-vis de notre démocratie dont la vitalité est mise à mal.

Car dans ce scrutin, c'est malheureusement l'abstention qui a fait le meilleur score entre nous tous, 3173 électeurs ayant fait le choix de ne pas s'exprimer. Cette situation interroge et nous invite à la réflexion, en tant que responsables publics. Sans nier les rapports de force établis à partir des suffrages exprimés, ce constat

attristant et inquiétant nous amène à faire preuve d'humilité collective et à relativiser la notion de majorité.

Désormais, l'enjeu démocratique réside dans votre volonté de rassembler, de fédérer, d'unir jusqu'à notre liste, jusqu'aux électeurs qui nous ont fait confiance.

1812 citoyens ont dit préférer un autre projet pour Saint-Junien ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit vouloir une autre façon d'exercer les responsabilités et de prendre les décisions ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit soutenir une autre équipe pour notre ville ; allez-vous leur tendre la main ?

Bien sûr, vous serez jugé sur la mise en place de votre programme, c'est là une chose normale. Mais vous le serez également tout autant voire plus sur votre capacité à considérer, à respecter et à écouter la minorité. N'oubliez pas que le débat public est une chose plus que précieuse : il est l'essence même de la démocratie.

Nous avons toujours travaillé pour l'intérêt de Saint-Junien et nous continuerons à le faire, dans un esprit de liberté et de responsabilité. Nous le devons à tous nos concitoyens, quel qu'ait été leur choix dans cette élection. Nous le devons à notre ville, passion qui nous anime. L'engagement, le sérieux, la détermination et l'ouverture resteront nos maîtres-mots.

Je vous remercie.

Le Maire répond qu'ils ont des engagements et qu'ils assumeront le programme sur lequel les Saint-Juniaudes et les Saint-Juniauds leur ont donné mandat.

Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Il faut ici déterminer le nombre d'adjoints, puis la liste des adjoints.

Il est proposé de valider le nombre d'adjoints à 9.

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne (conformément à notre engagement, nous considérons qu'il est possible d'avoir un exécutif municipal plus resserré et nous défendons la parité

au sein de la municipalité entendue comme le maire et ses adjoints).

Il faut ensuite voter pour la liste des adjoints, une seule liste candidate :

1. Laurent Thibaud
2. Nadège Coucaud
3. Thierry Granet
4. Julia Sebbah
5. Didier Lekiefs
6. Stéphanie Tricard
7. Lucien Coindeau
8. Esther Rasoa Fenosoa
9. Alex Gerbaud

Voté à la majorité, 6 votes blancs (les élus Énergie citoyenne).

(Note du rédacteur : on est loin du symbole que Nadège Coucaud avait soulevé [en mars 2024](#) quand elle se félicitait que la municipalité soit maintenant en parité parfaite, et que c'était un symbole fort...)

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Hervé Beudet fait la lecture de l'introduction de la charte de l'élu local : [Charte de l'élu local – introduction](#)

La charte complète (135 pages) : [Charte de l'élu local](#)

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil municipal choisit parmi les 31 points énumérés à l'article L. 2122-22 du CGCT lesquels il souhaite déléguer au maire. Il nous est proposé de valider 29 points sur les 31 possibles.

[CM-20260321-1](#)

Khadija Yanouri a pris alors la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme notre groupe l'avait déjà fait remarquer lors du mandat précédent, la délibération qui nous est soumise n'est pas anodine. Concrètement, il nous est demandé en tant que conseillers municipaux de nous dessaisir, de façon permanente, au profit du Maire, de certaines compétences.

Nous pouvons comprendre l'objectif d'efficacité de l'action administrative qui nous est présenté comme la justification de cette proposition. Mais de telles délégations ne doivent pas amputer notre assemblée de compétences pouvant revêtir un aspect stratégique et ne doivent pas restreindre l'information a priori des élus. Vous connaissez notre attachement à la transparence.

Tous les items n'ont pas la même importance. Quand on regarde de plus près ce qu'il est proposé de déléguer, il est par exemple question de la possibilité de procéder à la réalisation d'emprunts pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros ou de la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 1,5 million d'euros. Ce n'est pas rien et aucun élément ne justifie une délégation permanente au Maire.

Il serait préférable que, notamment sur ces points majeurs, il incombe au conseil municipal de se positionner.

Nous avons également noté que sur les 31 items qui peuvent être délégués, votre majorité propose d'en retenir 29, ce qui est élevé... et en progression puisque – nouveauté 2026 – vous souhaitez y ajouter les mandats spéciaux qui ont fait débat à plusieurs reprises durant le mandat précédent.

C'est pourquoi nous ne pourrons que voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

Le Maire répond tout d'abord en sous-entendant que nous mettons de la suspicion dans cette délibération. Il rappelle que c'est une question d'efficacité administrative pour permettre une fluidité dans le suivi

des dossiers et un gain de temps. Il rappelle enfin qu'ils ont été élus dans la continuité et que c'est ce qui se fait depuis 2020. Coupant court à toute discussion, il met la délibération au vote.

Voté à la majorité, nos 6 élus votant contre.

Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Il est proposé de valider la création d'un poste pour le Directeur de Cabinet. (En effet, les fonctions du précédent directeur de cabinet ont cessé automatiquement dès le début de cette réunion.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-2](#)

Voté à l'unanimité.

Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués

Il est proposé de valider le montant de base des indemnités des élus. Le montant global mensuel maximum pour l'ensemble des indemnités non majorées est de 13 359,11 €. Il est proposé de valider par la même délibération la création de 11 conseillers délégués. Le montant brut mensuel des indemnités étant donc de :

- Maire (1) : 1829,18 €
- Adjoints (9) : 781,00 €
- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Plus de détails dans la délibération suivante.

Je prends alors la parole :

Monsieur le maire,

Si vous le permettez, mon intervention va concerner cette délibération et la suivante, pour des raisons pratiques, puisqu'elles sont très liées.

Tout d'abord, effectivement, on peut constater une légère baisse de l'enveloppe globale consacrée aux indemnités. On ne peut que s'en féliciter. Cela aurait pu être réduit de manière un peu plus nette pour envoyer un signal plus fort aux concitoyens.

On peut regretter d'être resté sur 9 adjoints et 11 conseillers délégués, le maximum possible. Et on peut regretter aussi que l'effort de baisse ne soit supporté que par les conseillers délégués.

Enfin, on peut regretter aussi l'absence d'indemnités, même faibles. à titre symbolique, pour les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation et ça aurait permis un peu plus d'équité sur l'ensemble des membres de cette assemblée.

Merci.

Hervé Beudet commence par dire que les mandats se suivent et se ressemblent. (*Note du rédacteur : effectivement, notre groupe, lui, ne change pas d'opinions ni ses principes.*) Il dit que nous n'avons pas les mêmes vues sur le sujet. Le maire a défendu le maintien des indemnités en les présentant non comme une rémunération ou un enrichissement, mais comme une compensation nécessaire pour permettre à des citoyens aux profils variés d'exercer un mandat sans que l'argent ne devienne un facteur d'exclusion sociale. Il a argumenté que réduire ces indemnités risquerait d'aggraver la crise des vocations, citant les démissions massives de maires et les sièges vacants comme preuve que l'urgence est d'attirer de nouveaux engagements plutôt que de décourager les candidats.

J'ai alors répondu que notre demande ne visait que l'enveloppe concernait que les adjoints et conseillers délégués, pas le Maire. J'ai ensuite indiqué que je ne pensais pas que dire que le montant des indemnités permet d'attirer les gens à la politique était un bon signal, parce que ce sont des indemnités, justement. On ne doit pas venir faire de la politique pour ça, en tout cas, selon moi. Ne comprenant rien à nos demandes, il m'interpelle sur le fait de savoir s'il faut faire du cas par cas pour chaque personne puis passe la parole à Vincent Jarry.

Celui-ci voulait rappeler que dans notre programme, la baisse des indemnités des élus était censée servir à financer un poste de policier, ce qui, selon lui, met en danger la démocratie... (*Note du rédacteur : ????*)

Yoann s'étonne de cette intervention et maintient l'engagement défendu durant la campagne par notre groupe. Il rappelle que de toute façon, sauf si la majorité décidait de nous tendre la main, ce ne serait pas mis en place. Il reprend ensuite l'argument du Maire sur l'existence des indemnités, devant permettre à tout le monde de devenir élu : pourquoi alors ne pas donner une indemnité symbolique à l'ensemble des conseillers municipaux ? Il faut pousser la logique jusqu'au bout. De

plus, en ce qui concerne la baisse du montant global des indemnités, Yoann rappelle que de nombreuses collectivités ont fait ce choix et que certains candidats encore en lice le proposent. C'est une mesure qui n'est pas démagogique puisqu'il n'est pas question de supprimer les indemnités mais de les diminuer, pour les ramener à un niveau plus acceptable au regard de la situation actuelle (pouvoir d'achat). Ce choix n'est pas complètement incohérent puisque la nouvelle majorité a tout de même baissé, très très légèrement, ce montant.

Blessé par l'attitude de certains membres de la majorité pendant nos prises de paroles, Yoann rappelle que l'on est autour de la table, pas forcément pour être d'accord, mais pour avoir le droit d'exprimer nos points de vue sans que chaque fois que l'on s'exprime, il y ait également des formes de critiques ou des interjections. Il rappelle que ce sont les divergences qui rendent les débats riches et constituent l'essence de la démocratie. Il souhaiterait que l'on reste dans une atmosphère absolument sereine pour débattre de ce sujet comme d'autres. Il rappelle que, si les démissions d'élus sont nombreuses, le taux de démission est encore plus élevé chez les conseillers municipaux minoritaires dont les conditions d'exercice du mandat sont bien plus difficiles. Le système de la prime majoritaire, qui explique qu'avec 36% des suffrages exprimés notre groupe n'obtient que 18% des sièges, n'arrange pas la situation.

Didier Lekiefs prend ensuite la parole pour critiquer la manière dont nous avons fait campagne, pendant plusieurs minutes sans que le Maire n'intervienne. (*Note du rédacteur : effectivement, nous avons été méchants, nous avons demandé un débat !*)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne.

Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints

La commune de Saint-Junien, en sa qualité de commune siège du bureau centralisateur du canton, peut décider de voter une majoration d'indemnités de fonctions de 15 % maximum. Par ailleurs, la commune de Saint-Junien, a été, au cours de l'un de ses trois derniers exercices, attributaire de la dotation de solidarité urbaine. A ce titre, le conseil municipal peut également voter une majoration des indemnités de fonction permettant de les voter sur la strate démographique supérieure.

Ces deux majorations sont cumulables.

Il nous est donc proposé de valider la majoration au maximum possible, répartie uniquement sur le Maire et les adjoints.

- Maire (1) : 2709,67 €
- Adjoints (9) : 1018,30 €

- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 16 350,71 €

D'après le tableau des indemnités de 2024, les élus de la majorité précédente touchaient :

- Maire (1) : 2705 €
- Adjointes (9) : 1055 €
- Conseillers Délégués (11) : 526 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 17 985 €

Plus de détails dans les délibérations : [CM-20260321-3](#)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Energie Citoyenne.

Droit à la formation des élus

Il est proposé de valider les règles de formations des élus et le budget formation allouée à cela. Il est proposé de valider le maximum de l'enveloppe, 20% du montant total des indemnités, soit un montant annuel d'environ 39 000 €.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-4](#)

Voté à l'unanimité.

Approbation du règlement budgétaire et financier

Il est proposé de valider le règlement financier de la commune.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-5](#)

Le règlement financier : [Règlement budgétaire et financier](#)

Voté à l'unanimité.

Prises de paroles en fin de séance

J'ai (Jean-Sébastien Piel) demandé à M. Beudet, en début de séance, de me donner la parole en fin de séance pour faire une annonce personnelle.

Avant de me donner la parole, il explique que les questions et prises de parole doivent être envoyées en amont du conseil, mais qu'exceptionnellement, il m'autorise à prendre la parole :

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers de

la majorité, mes chers amis colistiers

Je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part d'une décision personnelle mûrement réfléchie.

Lors des dernières élections, notre liste n'a pas reçu l'adhésion d'une majorité d'électeurs. Ce résultat m'invite à l'humilité et à la réflexion.

Pendant six ans, j'ai exercé mon mandat dans la minorité avec exigence. J'ai défendu, avec le reste de mon groupe, des projets, alerté sur des risques, proposé des alternatives. Je dois le dire : ce chemin n'a pas toujours été simple. Sur de nombreux sujets, nous avons essuyé des refus catégoriques, souvent accompagnés de réflexions ou comportements irrespectueux, et sans place à une discussion constructive. L'ironie de l'histoire veut que plusieurs de ces propositions, alors rejetées avec fracas, aient été reprises par les membres de cette même majorité quelques mois plus tard, tentant de s'en attribuer la paternité.

Si cela prouve a posteriori la pertinence de notre travail, cela rend aussi difficile la poursuite d'un engagement où, pour moi, seul l'intérêt général compte.

Toutefois, je tiens à exprimer ma gratitude envers les quelques élus de la majorité précédente, dont peu sont encore présents dans cette assemblée, mais ils se reconnaîtront, avec qui le dialogue est toujours resté constructif, courtois et utile pour la commune. Merci à eux d'avoir montré qu'une minorité que certains appellent opposition peut être entendue et qu'elle peut aider à faire avancer les choses plus loin.

Je me dois de tirer les conséquences personnelles de ce

bilan contrasté. De plus, je ne peux cautionner, par ma présence dans cette assemblée, les méthodes de campagne et la vision du débat public auxquelles nous avons été confrontés. Ce n'est pas ainsi que je conçois la politique.

Dès lors, je ne souhaite pas entamer un nouveau mandat de six ans dans une dynamique où je sens mes limites et où je ne me projette plus avec la même force. Faire de la politique, c'est aussi savoir passer le relais.

C'est pourquoi, par la présente, je vous informe de ma démission de mes mandats de conseiller municipal de Saint-Junien et de conseiller communautaire.

*Je sais que Yoann Balestrat et mes autres colistiers ne manqueront pas de vous rappeler, tout au long du mandat, les engagements que **vous** avez pris auprès des Saint-Juniaudes et des Saint-Juniauds. Et notamment sur les sujets que vous nous avez empruntés.*

Je ne quitte pas la vie citoyenne pour autant. Je vais recentrer mon engagement sur d'autres priorités et je continuerai à soutenir les valeurs de notre liste.

Je vous remercie de votre attention.

Hervé Beudet n'a eu pour seule réaction que le fait de me reprocher de lui avoir dit que ce n'était pas un sujet polémique alors que je l'interpelle sur la manière dont il a mené la campagne. Il insiste sur le fait que cette campagne est finie. (Note du rédacteur : elle est finie quand c'est nous qui parlons, mais pas quand c'est son adjoint ?). Il dit qu'il aurait beaucoup de choses à en dire, mais qu'il doit avoir, en tant que Maire, de la hauteur de vue. Il clôt ensuite la séance sans donner la parole à Yoann Balestrat qui la demandait, ni à d'autres qui auraient pu vouloir intervenir suite à mon annonce.

La séance est donc clôturée à 10h55.

(Note du rédacteur : Ce sera donc mon dernier compte-rendu de conseil municipal après 6 ans sans en manquer un, même lorsque je n'y assistais pas. Un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps de les lire, j'espère qu'ils vous auront plu et servi à mieux comprendre le fonctionnement de notre collectivité. D'autres personnes reprendront le flambeau pour continuer à vous informer.)



énergie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 05 Mars 2026

Mairie de Saint-Junien
2 place Auguste Roche • BP 115 • 87205 Saint-Junien Cedex
☎ 05 55 43 06 80 • 📠 05 55 02 42 88
www.saint-junien.fr
contact@saint-junien.fr



Le 5 mars 2026 s'est tenue la dernière réunion du Conseil Municipal de la mandature. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Frank Bernard était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Clément La Dune était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Nathalie Tarnaud était absente, représentée par Corinne Guillot.

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Distribution du rapport 2023-2024-2025 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées nous est remis : [Projet de rapport annuel 2026](#)

(Note du rédacteur : Je suis ravi de voir que la commission s'est réunie puisque je n'ai jamais été invité depuis la 1ere réunion en 2020 alors que je suis membre de la commission...)

Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026

Aurabelle Pesqué, adjointe au maire chargée des finances, a introduit la délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2026. Elle a présenté le projet de délibération en rappelant le cadre légal, notamment l'article L23-12-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à un débat au sein du conseil municipal. Ce débat vise à informer les élus avant le vote du budget. Le vote du DOB ne porte pas sur le fond des orientations ; il s'agit simplement de prendre acte de la tenue de ce débat, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

La directrice générale des services, Stéphanie Forugeaud, a ensuite présenté les éléments détaillés du DOB à partir du document suivant :

2026-103-1 – DOB 2026 commune de Saint Junien

L'analyse approfondie des charges de fonctionnement prévues pour 2026 met en évidence plusieurs éléments clés.

Les charges de personnel pour 2026 sont estimées à 10 533 000 €, intégrant plusieurs évolutions importantes :

- **Renfort à l'état civil** : recrutement pour une durée d'un an
- **Remplacement du photographe** : poste à pourvoir
- **Nouveau poste à la médiathèque** : à pourvoir à partir du mois de juin
- **Nouveau poste de jardinier** : création d'un emploi supplémentaire

Ces augmentations tiennent compte notamment de la CNRCL (Caisse nationale de retraite et de prévoyance des agents des collectivités locales) et d'une augmentation de 2,13% du taux de garantie minimale prévoyant une prise en charge à 100% par la commune pour les agents.

Les charges à caractère général, qui permettent de faire vivre les services municipaux, sont évaluées à 3,9 millions d'euros pour 2026. Cette enveloppe prend en compte :

- Des charges énergétiques importantes
- Une augmentation prévue des charges courantes d'environ 8%
- Un objectif de réduction de 10% de ces charges par le travail des commissions et des services

Aucune modification particulière n'est prévue concernant les subventions et indemnités des élus (poste 65).

L'ensemble des charges de fonctionnement pour 2026 avoisine 16 521 000 euros.

Face à ces contraintes budgétaires, la commission des finances propose néanmoins de maintenir une enveloppe d'investissement de 3,5 millions d'euros, comprenant 1,35 million d'euros de restes à réaliser et 2,1 millions d'euros de nouveaux investissements.

Yoann prend alors la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous tenons tout d'abord à remercier Madame la directrice

générale des services pour la présentation claire, structurée et pédagogique, de ces éléments financiers. La tâche était ardue. La mission a été parfaitement remplie.

Les collectivités territoriales se trouvent dans un contexte financier fortement contraint. Ce constat s'imposait hier, s'impose aujourd'hui et s'imposera demain. C'est une réalité implacable à prendre en compte.

Côté recettes, il est inenvisageable pour nous que les impôts communaux augmentent, Saint-Junien figurant déjà au sein des villes de sa strate parmi celles ayant des taux d'imposition élevés. Les dotations versées par l'État, qui ont diminué de manière sensible ces dernières années, souffrent toujours quant à elles d'un manque cruel de lisibilité, de justice et d'efficacité. Nous le déplorons chaque année. Mais, aucune réforme nationale visant à instaurer un modèle de financement empreint de ces qualités tant regrettées n'est prévu.

Il est donc nécessaire, cela a été dit, d'agir en matière de d'optimisation des charges (réorganisation, mutualisation, réduction de certains postes de dépenses, etc.) tout en maintenant la qualité des services, pour conserver une section d'exploitation à même de contribuer à la réalisation d'investissements. Pour ce faire, nous savons qu'il est possible de nous appuyer sur les équipes de notre collectivité, véritables forces de proposition.

Cependant, nous tenons à le rappeler, même dans contexte financier difficile, les choix de gestion au niveau de la section d'exploitation tout comme les priorisations établies concernant la section d'investissement, ne sont pas des actes dénués de sens. Ces décisions sont l'incarnation de choix politiques, c'est-à-dire qu'ils reflètent des valeurs, une vision, un cap.

Et nous sommes convaincus que Saint-Junien a besoin d'une politique d'investissement ambitieuse. Pour le sport. Pour nos écoles. Pour la petite enfance. Pour le patrimoine. Pour notre cadre de vie. Pour, tout simplement, construire l'avenir.

Cette séance est particulière compte tenu de la proximité des élections car il reviendra à la future équipe, quelle qu'elle soit, de procéder aux décisions budgétaires qui engageront cette année et les années suivantes. C'est, pour Saint-Junien, l'heure du choix.

Pierre Allard s'est exprimé sur les réformes en cours et leurs conséquences financières pour la commune. Il a mentionné que ces réformes pourraient créer des subtilités qui désavantageraient les collectivités locales. Il a également évoqué la problématique de l'endettement public, questionnant la viabilité à long terme de ces politiques.

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du DOB.

Acompte Subventions

Certaines associations ont un besoin de subventions dès le début de l'année sans attendre le vote du budget dans lequel les subventions sont généralement votées. Il est donc demandé ici de se prononcer sur un versement d'acompte pour les associations suivantes :

- L'ASSJ Rugby : 12 500 €
- L'ASSJ Football : 6 750 €
- Saint Junien Rochechouart Handball 87 : 21 250 €
- L'ASSJ Athlétisme : 19 250 €
- L'Orchestre Municipal d'Harmonie : 3 000 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-1](#)

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes portant sur un marché

d'entretien des installations thermiques et de climatisation de divers bâtiments

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'entretien et la maintenance des installations thermiques et de climatisation des divers bâtiments. Le Président de la communauté de communes est désigné coordonnateur du groupement.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-2](#)

Voté à l'unanimité.

Signature d'un acte modificatif au contrat d'acquisition de matériels, consommables et logiciels informatiques

En raison d'un imprévu lors du renouvellement des serveurs informatiques de la mairie, il est nécessaire de relever le plafond de commande de 10% (environ 3500 €).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-3](#)

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature des marchés de travaux de voirie de l'avenue d'Estienne d'Orves et demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne

Il nous est proposé de valider l'attribution du marché pour les travaux de voirie avenue d'Estienne d'Orves (en continuité de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier). La commission d'attribution des marchés s'est réunie en janvier et a désigné le groupement dont la société EUROVIA de Limoges est mandataire.

Le montant total des travaux est de 310 000 € HT et il est également proposé de demander une participation au Département pour un montant de 93 000 € (30%), ce qui ferait un reste à charge de 70%.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-4](#)

Au nom de notre groupe, Corinne a demandé des précisions sur le type d'aménagement prévu. Il a été répondu que les travaux seront identiques à ceux réalisés sur la rue Paul-Vaillant-Couturier, avec une continuité du « chaussidou » et des plantations d'arbres.

Yoann Balestrat a mentionné la pertinence d'étendre les déplacements doux depuis la gare jusqu'au Palais des Sports et au collège Paul-Langevin, mais a exprimé des réserves concernant le dispositif du « chaussidou ». Éliane Croci, adjointe au maire chargée des travaux, a défendu le choix de l'aménagement et a mentionné que les premiers

retours des riverains étaient très positifs. Yoann lui a alors indiqué qu'il fallait entendre l'avis de tous – riverains et cyclistes – et a proposé la réalisation d'une enquête de satisfaction pour objectiver les choses.

J'ai (*Jean-Sébastien Piel*) demandé pourquoi les aménagements du carrefour qui avaient été demandés et acceptés lors de notre intervention en conseil municipal, n'avaient pas été faits. Le directeur des services techniques, José Fernandes, a répondu que ce qui avait été prévu avait été fait (bande blanche centrale devant les commerces). Il défend l'idée de ne pas mettre de marquage, parce que sans marquage les gens seraient plus prudents. (*Note du rédacteur : on n'a pas voulu refaire le débat, mais ce n'est pas ce qui avait été retenu. On aurait pu dire, comme la dernière fois, que partant de là, on n'aurait plus besoin d'aucun marquage sur aucun carrefour...*)

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature de l'accord-cadre lié aux travaux de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection

Il est proposé de valider l'accord-cadre lié aux travaux de déploiement de la vidéoprotection. Cet accord cadre permet de passer des bons de commandes avec un montant total annuel de 250 000 €. Cet accord est renouvelable 3 fois, soit un montant total pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros sur 4 ans. La société retenue par la commission des marchés est la société SERFIM TIC.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-5](#)

Je (*Jean-Sébastien Piel*) prends alors la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par un courrier que nous avons envoyé hier, nous demandions le report de cette délibération à une séance du conseil après les élections, et nous regrettons que cela n'ait pas été le cas.

En effet, comme nous l'indiquions dans ce courrier, le sujet de cette délibération est au coeur de la campagne électorale et celle-ci n'a pas sa place dans cette assemblée. Cela pourrait être considéré comme une utilisation des moyens de

la municipalités à des fins de campagne, ce qui est strictement interdit.

De plus, le cahier des charges établi par l'assistant à Maitrise d'Ouvrage n'a pas été fourni avec la délibération et ne nous a été envoyé que dans la journée. Vous comprendrez que l'étude d'un document de 70 pages nécessite plus que quelques heures et que cela ne règle en rien le défaut d'information préalable des conseillers municipaux qui rend illégale cette délibération.

Enfin, ce sujet n'est plus une urgence depuis longtemps puis qu'il a été mis sur la table il y a 10 ans et que depuis plus d'un an, date de la dernière délibération sur le sujet, nous n'avons eu aucune nouvelle alors que le déploiement était prévu en 2025. Ce sujet mérite mieux qu'une polémique et mérite d'être traité par l'équipe qui sera en poste après les élections.

C'est pourquoi, si vous décidez malgré tout de maintenir cette délibération, considérant qu'elle n'a pas sa place à l'ordre du jour de cette séance vu la période dans laquelle nous sommes, et vu l'absence d'information préalable, notre groupe ne prendra pas part au vote pour ne pas nous associer à cette communication électorale avec une délibération qui ne répond pas aux exigences du droit.

Ci-joint le courrier que nous avons envoyé : [Courrier-Mairie-04-03-2026](#)

Voici le cahier des charges qui nous a été finalement fourni le jour même : [CCTP-ST JUNIEN-2](#)

Le maire a défendu la délibération en expliquant qu'il s'agissait d'un marché à bons de commande qui laisserait toute latitude à la future équipe de modifier le projet. Il a rappelé que le dossier résultait d'un long travail avec la préfecture et la gendarmerie, et que le mandat des élus courait jusqu'au bout.

Yoann Balestrat a dénoncé la méthode employée pour porter ce dossier. Il a souligné que le projet manquait de concertation. Nous n'avons eu AUCUNE information sur le nombre de caméras, sur les emplacements, sur les objectifs (lutte contre l'insécurité, lutte contre les incivilités,

maintien de la propreté, etc.). Alors que le maire a toujours insisté sur le fait de vouloir un dispositif de vidéoprotection et non de vidéosurveillance, lorsque l'on étudie le cahier des charges, on se rend compte qu'il a aussi été demandé la possibilité d'exploiter les images en direct. Quel est donc le projet ? Pour notre groupe, il est nécessaire d'associer à la réflexion tous les élus municipaux sans aucune exclusive, mais aussi la gendarmerie, les citoyens et les associations de défense des libertés publiques afin que le dispositif soit accepté par tous. Yoann a également évoqué le timing de ce projet, annoncé en 2016 mais n'aboutissant qu'à proximité des élections... Il y a déjà eu près d'une dizaine d'articles de presse sur le sujet depuis 2026. Clairement, la majorité instrumentalise le dossier : il s'agit d'une stratégie de communication à l'approche des élections. Car il n'y a aucune urgence à traiter ce dossier laissé si longtemps en déshérence et désormais au coeur de la campagne électorale. Yoann a fermement dénoncé l'impréparation et la fébrilité de la majorité concernant ce projet de vidéoprotection.

Pierre Allard a accusé notre groupe d'utiliser ce point pour faire une déclaration de campagne électorale et indique que la commission chargée des travaux a été consultée sur le sujet. Je (*Jean-Sébastien Piel*) prends alors la parole pour indiquer que si ce sujet avait effectivement été abordé dans la commission chargée des travaux, alors cela signifie nous avons un réel problème : cela n'apparaît dans aucun des comptes-rendus. Yoann a complété le propos en répondant qu'il ne fallait pas inverser les rôles : c'est le maire – et lui seul – qui établit l'ordre du jour du conseil municipal.

Les échanges ont été nombreux et intenses sans pour autant expliquer le fond du projet.

Voté à l'unanimité des votants, les 5 membres de notre groupe ne prenant pas part au vote.

Révision du règlement de fonctionnement du centre social La Parenthèse

Il est proposé de valider la révision du règlement de fonctionnement du centre social La Parenthèse avec pour objectifs :

- Mettre en avant le rôle individuel au sein du collectif avec la définition de règles de vie;
- Rappeler la responsabilité des parents lors des activités mises en œuvre ;
- Afficher des modalités de sanctions permettant d'agir en cas de faits graves.

Le nouveau règlement : [CM-20260305-6-ReglementParenthese](#)

Voté à l'unanimité.

Adoption d'un tableau des emplois permanents

Il est proposé d'adopter le tableau des emplois ci-dessous dans le but de créer :

- un poste d'ASVP suite au départ d'un policier municipal
- deux emplois à la médiathèque en vue de départs en retraite des agents actuels
- un poste de jardinier / entretien des espaces verts pour nécessités de service

La délibération et le tableau des emplois : [CM-20260305-7](#)

[2026-110-1 – Tableau des emplois CM du 5 mars 2026](#)

Voté à l'unanimité.

Convention de servitude pour le passage d'un câble réseau Enedis

Dans le cadre de création d'un crématorium et de son raccordement au réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite établir à demeure l'implantation d'une canalisation souterraine.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-8](#)

Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions – CM du 05.03.2026](#)

La suite des décisions donnée en séance : [CM-20260305-Deliberations-Suite](#)

Prises de paroles en fin de séance

Philippe Gandois et Éliane Croci ont pris la parole pour dire un mot de remerciement à l'occasion de leur dernière participation au conseil municipal. Thierry Granet a indiqué la présence des membres du conseil municipal d'enfants (CME) à cette séance et a transmis les salutations de Madame la Maire de Schiltigheim à la suite du déplacement d'une délégation saint-juniaude au Parlement européen à Strasbourg. Il a rendu hommage à Noël Laurencier et Laurence Chazelas, élus investis dans le CME.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 20h11.



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Saint-Junien mérite un débat !](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026

Notre liste a envoyé le courrier ci-joint au candidat hervé Beudet qui refuse jusqu'à présent tout débat entre les deux listes.

Retrouvez le courrier ici : [Lettre-ouverte](#)

Et le texte du courrier :

Monsieur Beaudet,

À deux semaines de l'échéance des élections municipales, aucun débat public n'a eu lieu entre la liste que vous menez et la nôtre.

Vous avez successivement décliné les propositions formulées par la radio Ici Limousin puis par la chaîne France 3 Limousin, soit de manière explicite, soit en invoquant une indisponibilité sur les créneaux proposés. Ce faisant, à cette heure, aucun débat public audiovisuel n'a été programmé. Nous déplorons sincèrement cette situation.

En effet, un débat démocratique permettrait aux Saint-Juniaudes et aux Saint-Juniauds de découvrir et de comprendre nos projets respectifs pour l'avenir de notre ville, en identifiant tant nos points de convergence que nos points de divergence.

Saint-Junien – que nous aimons par-dessus tout – mérite un vrai débat, comme c'est le cas dans les autres communes de cette envergure. Pour nous, Saint-Junien doit faire l'objet de considération. C'est aussi une exigence démocratique et une question de respect envers les électrices et les électeurs. Aucune liste ne doit donc chercher à éviter cet indispensable temps d'échanges démocratique.

Dans un esprit républicain et constructif, en lien avec les journalistes nous ayant sollicités, notre

équipe reste pleinement disponible pour échanger sur la date et le format du débat.

Nous devons ce débat à notre ville, à nos concitoyens et à la démocratie locale.

Nous vous remercions par avance pour votre réponse à cette lettre qui sera rendue publique.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Beaudet, nos salutations distinguées.

SAINT-JUNIEN

MÉRITE UN

DÉBAT

POUR SES

ÉLECTIONS MUNICIPALES





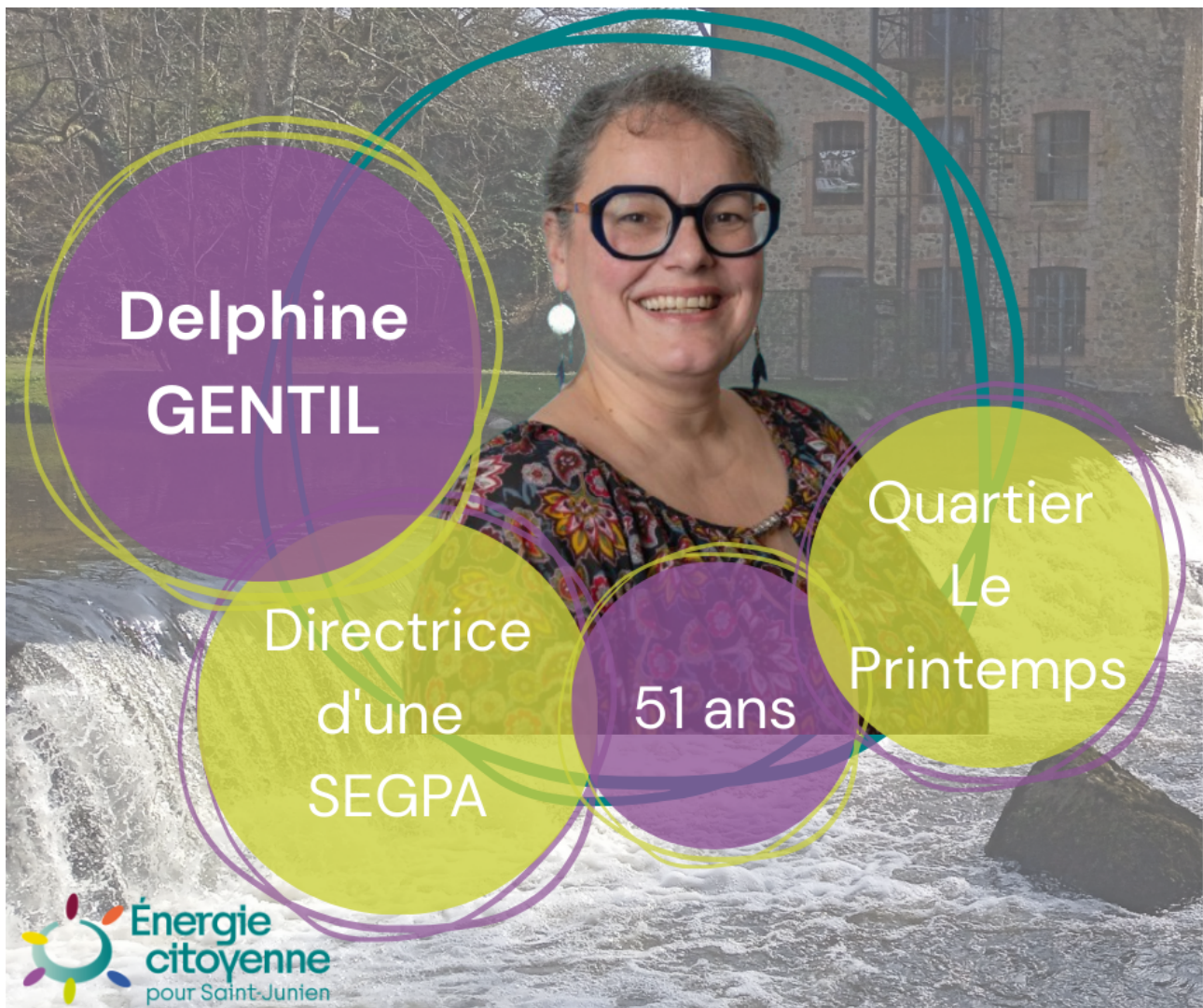
energie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

34 : Delphine Gentil

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Delphine
GENTIL

Directrice
d'une
SEGPA

51 ans

Quartier
Le
Printemps

Bretonne de naissance, j'ai fait mes études sur Paris (ENS de Cachan, magistère de l'ENS d'Ulm, doctorat de virologie) et exercé à Londres plusieurs années. Je me suis tournée vers le professorat dans le cadre de notre mobilité en province, à la recherche d'un cadre de vie familial bienveillant.

Nous l'avons vraiment trouvé à Saint-Junien, dont nous apprécions les infrastructures notamment et surtout les liens que nous avons pu créer avec ses habitants.

Je suis présidente du CAPCC (club d'arts plastiques), membre de la troupe de théâtre de l'Étoile Bleue et présidente de l'AGCEP (Association pour la Gestion des Classes d'Environnement et du Patrimoine) de Charente.

J'ai rejoint cette liste pour agir et faire progresser Saint-Junien dans le sens de l'intérêt général, et ce, au sein d'une équipe forte, au service de la commune.

Mon souhait est que Saint-Junien reste une commune à taille humaine, riche de ses commerces, de ses entreprises et de ses associations, dotée d'infrastructures accessibles à tous, tournée vers le bon sens, l'écologie, le social, la sécurité et l'avenir.



energie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

33 : Samuel Thomassin

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Chef de projet pour les études et la scolarité à l'Université de Limoges, je suis également secrétaire académique du syndicat UNSA-ITRFBIO et délégué du personnel au CSAE de l'établissement.

Passionné de nature et de vie aquatique, je pratique la plongée et la randosub. J'ai repris l'activité à l'ABP Saint-Junien (club de plongée), avant de me consacrer à l'animation fédérale. Je suis formateur en plongée biologie et environnement. Enfin, je poursuis cette passion avec la photographie.

J'ai découvert Énergie Citoyenne à la tenue d'un bureau de vote. J'y ai trouvé du sens à mes valeurs. Car si nous n'avons pas tous les mêmes idées, nous n'avons pas non plus les mêmes solutions pour avancer. La force du collectif est de les avoir rassemblées. C'est cette clarté et cette transparence qui m'ont conduit jusqu'ici. Je suis prêt à m'engager auprès des Saint-Juniaudes et des Saint-Juniauds.

- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)

Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)